

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2009 À 19 h 00**

L'an deux mil neuf, le mardi huit septembre, à 19 heures 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 31 août 2009, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

**PRÉSENTS** : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

**ABSENTE EXCUSÉE** : A. CLÉMOT qui a donné pouvoir à J. ARNAUD.

Monsieur Joël ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 9 juin 2009 a été approuvé à l'unanimité.

### **BULLETIN COMMUNAL DE JUILLET 2009**

Monsieur Le Maire tient à remercier celles et ceux qui ont contribué à l'édition du numéro de juillet 2009. Les délais et les conditions de réalisation ont été assez difficiles, mais le résultat a été apprécié par les lecteurs.

### **INAUGURATION DU BAC**

Cette manifestation organisée par les 2 communes de Dompierre et de Rouffiac a été une réussite sur tous les plans. Monsieur Le Maire tient à remercier publiquement toutes celles et ceux qui ont participé à cette opération.

La technique : Elle a été assurée par nos 2 collègues Jean-Marie BOYER et Stéphane MAZUREAU, assistés de Patrick MAZEAU, agent municipal, qui se sont investis bénévolement.

Le financement : Comme toute inauguration, il y a des frais. Pour les finances de notre commune, c'est une opération blanche. Notre quote-part a été entièrement financée par la recette de la tombola organisée par notre secrétaire Nelly DÉSAFPHIS et notre collègue Carmen MARC. Le résultat de la tombola est à la disposition de chacun.

### **COMMÉMORATION DU 14 JUILLET**

Cette journée a été marquée par :

- Le concours de pétanque organisé par Pierre DESTRIEUX et géré de main de maître par Momo, bien connu des joueurs de boules de St Sever.
- Le pique-nique tiré du sac sur l'aire de loisirs avec la traditionnelle sangria préparée et servie par Christiane BOUCHEREAU.

Monsieur Le Maire réitère ses remerciements, au nom de la commune, à toutes celles et ceux qui se sont investis, les donateurs, les bénévoles et les élus.

### **TRAVAUX DE BÂTIMENTS**

### **Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)**

Les travaux ont été menés comme prévu, sans perturber le bon fonctionnement du centre. Les animatrices nous font part de leur contentement quant à la rénovation.

Monsieur Le Maire invite chaque membre du conseil à aller visiter le centre durant les heures d'ouverture (Le mercredi).

### **Le logement communal**

Les travaux se sont terminés en temps et en heures, ce qui a permis d'offrir à la location l'appartement au 1<sup>er</sup> août, comme prévu.

Les devis ont été respectés (reste une facture à recevoir). Le montant de la dépense (11600€HT) est subventionné à hauteur de 25% par le Conseil Général. En revanche, s'agissant d'une location, la TVA ne sera pas récupérable.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Jean-Marie BOYER suite à son intervention, avec l'appui de Patrick MAZEAU, relative à l'installation de la télévision.

## **TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT**

### **Le Grand Chemin Chaussée**

Lors de la réunion de la commission voirie du 17 juillet, le choix s'est porté sur l'entreprise SOPOTP (151 950 € HT). Le projet intègre la reprise de la rue du Grand Loubet (de la propriété FLEURIAULT au Grand Chemin Chaussée).

La commune voisine de St Sever investit en même temps que la commune de Rouffiac sur cette même voie avec la même entreprise.

Ainsi, lors de la réunion de coordination des travaux du 4 août, il a été convenu de commencer les travaux par la commune de St Sever (Route de Montils). Cette décision a été prise compte tenu des contraintes générées par les cultures le long de cette voie. Il est prévu de stopper le chantier durant les vendanges de manière à libérer le passage des tracteurs et des engins.

Les travaux, commencés la semaine dernière, devraient se terminer fin novembre prochain.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil de l'utilité de reprendre, sur environ 50 mètres linéaires, la route communale entre le Grand Chemin Chaussée et l'allée de la Figerasse. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

### **L'assainissement**

Le chantier est ouvert officiellement depuis le 31 août mais le premier coup de pelle a eu lieu hier. Une réunion publique, à laquelle tous les riverains concernés ont été invités, a eu lieu juste avant la présente réunion de conseil. Ce fut l'occasion de découvrir l'organisation du chantier et de poser des questions particulières. Le maître d'œuvre a répondu aux interrogations.

Monsieur Le Maire tient à remercier publiquement Madame et Monsieur ARNIÈRE qui ont accepté de vendre quelques mètres carrés pour implanter le local de la pompe de relèvement et qui ont prêté leur terrain pour que l'entreprise DUBREUILH puisse installer son usine de traitement des déblais.

Chaque riverain est conscient qu'il devra supporter les nuisances d'un tel chantier (bruit, poussière, trafic de camions, blocage des accès, perturbation dans les services tels que car scolaire, tournée postale, ramassage hebdomadaire des ordures ménagères).

## **FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Le rapporteur de la commission des finances porte à la connaissance des membres du conseil l'inventaire valorisé des propositions reçues des banques.

Pour rappel, il faut savoir que la facture globale de la réfection du Grand Chemin Chaussée se monte à 182 000 € TTC. Cette somme se décompose comme suit :

Subvention allouée	114 000 €
TVA à récupérer	30 000 €
À la charge de ROUFFIAC	38 000 €

Après consultation de 3 établissements financiers (DEXIA, Caisse d'Épargne et Crédit Agricole), le Conseil Municipal, à l'unanimité, a choisi l'offre du Crédit Agricole, à savoir :

### **Prêt attente de subventions de 114 000 €**

Durée : 2 ans maximum

Taux : Indexé sur Euribor 1 an + 0,900

Intérêts : Payables annuellement

Capital : in fine

Frais de dossier : 0,05 % du montant avec un minimum de 50 €

### **Prêt relais TVA de 30 000 €**

Durée : 2 ans maximum

Taux : Indexé sur Euribor 1 an + 0,900

Intérêts : Payables annuellement

Capital : in fine

Frais de dossier : 0,05 % du montant avec un minimum de 50 €

### **Emprunt de 38 000 €**

Durée : 15 ans

Taux fixe : 4,20 %

Périodicité : semestrielle

Amortissement : Échéances constantes

Frais de dossier : 0,05 % du montant avec un minimum de 50 €

Monsieur Le Maire est mandaté pour signer tous documents utiles.

## **DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur Le Maire rappelle que le financement des collèges est à la charge des communes à hauteur de 15 % au prorata du nombre d'élèves fréquentant l'établissement. La commune de Rouffiac doit verser sa quote-part à hauteur de 735 € au bénéfice de la restructuration du collège AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

De même, un complément de financement pour l'achat de la cuisinière doit faire l'objet d'un mouvement de fonds à hauteur de 350 €.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2009 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
20413	Collège A. d' Aubigné	735,00 €	
2188-112	Cuisinière	600,00 €	
21534-028	Réseau d'électrification	-1 085,00 €	
2313-030	Construction	-250,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **FINANCEMENT DRAPEAU ANCIENS COMBATTANTS DU CANTON DE PONS**

L'association des anciens combattants et la FNACA du canton de PONS ont décidé de se regrouper. À cette occasion, cette nouvelle association a demandé à chaque commune du canton de participer à la réalisation d'un drapeau tricolore.

Le Conseil Municipal de Rouffiac, à l'unanimité, décide de faire un don de 30 € à cette association.

Monsieur Le Maire est mandaté pour signer tous documents utiles.

### **INFORMATION ET DÉCISION À PRENDRE SUITE INCENDIE BUVETTE D'AOÛT 2005**

Monsieur Le Maire expose l'historique de ce dossier. Après de nombreux échanges de courriers avec notre ancien assureur (SMACL) qui somme la commune de rembourser le trop perçu dans ce dossier (22 000 €), Monsieur Le Maire a demandé l'aide du Médiateur de la République.

Rendez-vous a été pris le lundi 7 septembre auquel Madame MG de SAMIE et Monsieur J. ARNAUD ont assisté Monsieur Le Maire.

En définitive, la SMACL a revu à la baisse ses prétentions. De 22 000 €, elle a accepté 12 000 € et, en fin de négociation, la facture sera de 7 000 €. Avec l'appui de Monsieur Le Médiateur de la République, un échelonnement du remboursement de cette somme sera négocié (Budgets 2010 et 2011).

### **QUESTIONS DIVERSES**

Arbres et haies privés sur domaine public

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu en mairie les instructions officielles quant aux contraintes imposées aux riverains dont les arbres ou les haies dépassent sur le domaine public.

Une réunion d'information pourrait être organisée avec les professionnels afin d'explicitier ces instructions. Une insertion dans le journal communal de janvier 2010 est à prévoir.

### **Informations sur Syndicat Mixte**

Monsieur Arnaud informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. De 110 élèves en juin, l'effectif est passé à 121 en septembre, dont une centaine fréquente la cantine.

Si l'effectif ne change pas d'ici le 1<sup>er</sup> janvier prochain, date conventionnelle de partage des dépenses de fonctionnement entre Rouffiac et St Sever, la part de Rouffiac sera de 42,97% (52 élèves issus de Rouffiac).

Lors de la réunion du comité syndical du 3 septembre dernier, compte tenu des variations annuelles (Denrées, logistique et personnel), le prix des repas a été modifié à l'unanimité comme suit (le prix moyen demandé en France est de 3,66 €) :

- 2,15 € pour un enfant en maternelle,
- 2,20 € pour un enfant en élémentaire,
- 3,20 € pour les enseignants.

### **Cimetière**

Suite au constat d'actes de vandalisme constatés, une élue a proposé ses services pour aider les familles touchées à la remise en état de leurs tombes. Aucune plainte n'ayant été déposée en mairie, le dossier n'a pas eu de suite.

De même, il a été constaté l'affichage sauvage d'une offre de service, mensongère a priori, sur la porte principale du cimetière. N'ayant pas reçu l'aval des élus, cette publicité a été retirée d'office.

Enfin, suite à la dégradation anonyme d'une tombe et après déclaration auprès de notre assureur, les membres du Conseil acceptent le dédommagement proposé. Il appartient à la municipalité de restaurer la tombe.

### **Sécurité à ROUFFIAC**

Depuis quelques mois, plusieurs concitoyens ont été victimes de vols sur leur propriété ou d'actes de malveillance, sans parler des gênes pour tapage nocturne.

Monsieur Le Maire rappelle que, s'il est utile d'informer les élus, rien ne remplacera une information voire un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie de PONS (Dépôt de plainte possible via INTERNET).

### **Décharge végétale**

Monsieur Le Maire confirme que le dépôt de végétaux, sur le terrain communal route de l'embarcadère, doit cesser immédiatement.

Monsieur Le Maire demande qu'une pancarte interdisant le dépôt soit posée rapidement et que, dès qu'il aura plu significativement, le dépôt soit brûlé.

### **Jeux à l'aire de loisirs**

Monsieur Sébastien ARCHAMBAUD signale que le plancher de la tour (Plancher + pneus) mérite, par sécurité, d'être repris dans sa globalité.

### **Marchés gourmands en juillet 2009**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que cette expérience s'est déroulée à la satisfaction de tous les producteurs présents. La décision de ne pas poursuivre sur les mardis d'août a été prise par manque de disponibilité de ces mêmes producteurs.

À ce jour, nous ne savons pas si cette opération sera renouvelée l'an prochain.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée pour le 27 octobre 2009 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

J. ARNAUD (p/Aline CLÉMOT)

E. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE

JP VELEZ